

## Droit de la santé

Par **chouette hulotte**, le 17/04/2013 à 04:16

Bonjour,

J'aimerais avoir quelques renseignements concernant les études en droit de la santé. J'espère trouver dans juristudiant quelques réponses (je n'ai pas trouvé de topic sur les études en droit de la santé, j'espère ne pas me tromper en croyant qu'il n'y en a pas d'autre).

Voici mes questions :

- Existe-t-il des magistères en droit de la santé ? Je n'en ai pas trouvé, mais peut-être cela existe-t-il ?
  - Est-il handicapant de présenter pour l'entrée en master droit de la santé un dossier où il apparaît que l'on s'était plutôt dirigé vers le droit des affaires ( = prépa droit-éco Ens Cachan + choix de l'option droit commercial)
  - Quel parcours doit avoir idéalement suivi l'étudiant candidat à l'entrée en master 1 droit de la santé ?
  - Quels sont les masters en droit de la santé les plus reconnus, les plus intéressants du point de vue des débouchés professionnels ?
  - Quel est grosso modo le pourcentage d'étudiants se trouvant à être embauchés à la sortie de son parcours "droit de la santé"?
- Tout renseignement m'intéresse, tout témoignage m'intéresse!

Par **bulle**, le 17/04/2013 à 11:17

Bonjour,

[citation]Existe-t-il des magistères en droit de la santé ? Je n'en ai pas trouvé, mais peut-être cela existe-t-il ? [/citation] Non, il n'en existe pas.

[citation]-Quel parcours doit avoir idéalement suivi l'étudiant candidat à l'entrée en master 1 droit de la santé ? [/citation] L'entrée en M1 est de droit quand vous avez une licence en droit, il n'y a donc pas à candidater.

[citation]-Quel est grosso modo le pourcentage d'étudiants se trouvant à être embauchés à la sortie de son parcours "droit de la santé"? [/citation] Ce secteur apparaît comme étant un peu bouché sachant qu'il y a beaucoup d'étudiants et que les places sont chères.

[citation]-Est-il handicapant de présenter pour l'entrée en master droit de la santé un dossier où il apparaît que l'on s'était plutôt dirigé vers le droit des affaires ( = prépa droit-éco Ens Cachan + choix de l'option droit commercial) [/citation]

Je pense que vous parlez d'un master 2 de droit de la santé...?!

Quel est votre parcours exactement? Êtes vous en droit? en prépa?

Par **chouette hulotte**, le **19/04/2013 à 15:50**

Merci, Bulle, pour ces premières informations.

Excusez-moi pour ma méconnaissance du système master. Voici quelques explications supplémentaires pour vous situer mon "problème".

Actuellement, je ne suis ni en prépa ni en droit. Simplement, j'ai le projet d'ouvrir un établissement qui accueillera des personnes malades (dont certaines atteintes de maladies assez graves), la responsabilité de l'équipe dirigeante y sera engagée, et il faudra que soit moi soit une autre personne dans l'équipe possède des connaissances solides en droit de la santé. Le projet est très loin d'être monté, mais si je vous pose des questions sur les études en droit de la santé aujourd'hui, c'est pour les raisons suivantes:

Ma fille va commencer des études de droit (en prépa Cachan) l'année prochaine et en gros le temps qu'elle passera à faire ses études de droit correspondra au temps du montage du projet. Pour l'instant, elle est attirée par le métier de juriste d'entreprise et a prévu de choisir une prépa (avec choix d'option droit commercial) en vue de faire un magistère ou un master en droit des affaires ou une licence droit-gestion Dauphine ou autre) ou Cachan (si elle a le concours) mais en s'orientant toujours disons dans le droit des affaires ou en droit gestion. Si - comme cela est prévu - mon projet se monte, et que parallèlement ma fille se forme en droit de la santé et fait équipe avec nous, cela m'ôte une épine du pied. Je pourrais moi faire ces études, ou faire appel à quelqu'un d'extérieur. Mais si j'étudie moi (ce que pourtant j'adorerais faire, et que je ferais à distance avec la fac de Grenoble (obligée de recommencer à partir de la L1) si je me lançais là-dedans), c'est autant de temps perdu pour le reste du boulot à effectuer, qui sera énorme, j'aurai déjà beaucoup à faire aussi, avec les premiers malades dont j'aurai à m'occuper avant que l'établissement physique voit sa construction achevée. Quant à faire appel à qq1 d'extérieur, c'est envisageable, mais ça n'est pas mon souhait pour l'instant.

Donc voilà, je pense sérieusement à ma fille, mais comme elle était partie pour faire autre chose que du droit de la santé, que mon projet comporte par ailleurs bien des aléats, eh bien j'aurais aimé savoir si elle pouvait conserver son projet de commencer en droit comme elle avait envisagé de le faire sans que cela pose problème ensuite si elle bifurque vers le droit de la santé.

Là, partie comme elle est, elle va choisir droit commercial en option pour le concours de l'ENS Cachan. Cela l'oriente déjà plus ou moins (et jusqu'à quel point, c'est un peu ça que j'aimerais savoir) vers des cursus type droit des affaires etc. Ma question est : à partir de quel moment ma fille risquerait d'être "trop fortement orientée" en droit des affaires ou en droit-gestion pour pouvoir espérer faire partie des candidats "idéaux" à un master 2 droit de la santé (je précise aussi en passant que les connaissances qu'elle pourra acquérir en gestion seraient également fort utiles à notre "entreprise"), à partir de la L3 droit-gestion ? A partir d'un éventuel magistère en droit des affaires ? à partir d'un master 1 qui ne serait ni un master droit /droit ni master droit orienté droit public ? L'idéal serait-il que déjà elle choisisse droit public en option dès la prépa ?

Je vous pose ces questions car j'ai l'impression que les masters de droit de la santé présentent d'avantage de rapports avec le droit public qu'avec le droit privé, mais bon, je ne sais pas, après tout peut-être ces questions n'ont-elles pas tellement d'importance pour

l'instant.

Sinon, la question sur les débouchés du droit de la santé est là pour savoir si dans le cas où j'embarque ma fille dans une optique "droit de la santé" et que mon projet pour une raison ou pour une autre capote complètement, elle a des possibilités de retrouver un job facilement ou non dans cette branche.

Toutes mes questions sont peut-être un peu prématurées étant donné que le droit de la santé peut se commencer au mieux à partir du M1 d'après ce que vous me dites, mais s'il y a des trucs importants à savoir dès maintenant, je ne dis pas non pour le savoir. J'ai déjà fait assez d'erreurs de parcours d'études personnellement pour désirer aujourd'hui ne pas me planter ni faire que ma fille se plante, d'où ces précautions...

Par Yn, le 19/04/2013 à 16:36

Le droit de la santé est un droit public, certains M2 sont notamment rattachés à des établissements publics comme l'EHESC de Rennes (l'école nationale qui forme les directeurs d'hôpital).

Faire Cachan oriente plutôt vers les concours divers et variés de la fonction publique, les magistratures ou les IEP. Pour faire du droit des affaires pur et dur, Cachan n'apporte pas grand-chose selon moi, une filière classique droit (licence en droit privé/affaire, M1 droit des affaires, M2 droit des affaires) me paraît plus appropriée.

Attention aux "double-cursus" qui n'apportent pas de spécialisation : les étudiants ne sont nullement spécialisés en droit [s]et[s] en gestion, ils sont généralement doublement moyens (au mieux doublement corrects pour les plus talentueux qui arrivent à concilier les 40h/semaine + les exigences de l'université)

La spécialisation en droit n'est effective qu'après un M2, pas avant. On considère généralement que les quatre premières années permettent d'obtenir une connaissance générale de la branche étudiée (droit civil ou des droits affaires ou droit public, etc.)

Pour "l'orientation définitive", on peut rencontrer deux situations :

- La plupart des universités orientent les étudiants en L3 (L3 droit privé, droit des affaires, droit public, sciences-po, etc.) et le choix du M1 est généralement conforme à l'orientation faite en L3. Il faut donc bien choisir dès la fin de la L2 car les directeurs de M2 s'attardent souvent sur les années L3 et M1 pour la sélection ;
- Plus rarement, certaines universités offrent une formation indifférenciée public/privé jusqu'à la L3. Le choix du M1 est alors très important car il constitue la première orientation ;

Il suffit d'examiner l'offre de l'université pour avoir une réponse.

Le droit des affaires est un domaine porteur, notamment le droit des sociétés, le droit international et le droit fiscal. Je ne sais pas s'il est plus porteur que le droit de la santé, car mes connaissances du monde publiciste sont beaucoup plus limitées. C'est toutefois la qualité du M2 suivi qui reste déterminante pour l'insertion sur le marché du travail et pour l'acquisition d'une "vraie" spécialisation.

Par **chouette hulotte**, le **20/04/2013** à **07:51**

Merci beaucoup, Yn, d'éclairer notre lanterne.  
Voilà certaines choses bien débroussaillées.

Pour ce qui est de Cachan (quand vous dites "Cachan", vous parlez bien de l'école, et non de la prépa ?), nous avons eu l'information comme quoi, effectivement, cette école était à l'origine d'avantage faite pour poursuivre ensuite dans la recherche, passer l'agrégation, ou les concours de la fonction publiques, mais comme nous avons appris par ailleurs qu'elle s'ouvrait depuis un certain temps à des formations nouvelles assez variées, que le passage de l'agrégation n'y était plus obligatoire, que la gestion y était enseignée, nous pensions qu'elle ne représentait pas forcément un plus pour se tourner vers le droit des affaires, mais pas forcément un moins non plus. Apparemment, des élèves de Cachan ont bien fait je ne sais quel master de droit des affaires, (enfin, si je ne me trompe pas).

Du fait qu'une partie des cours seulement se suivent à l'ENS, finalement, n'y a-t-il pas possibilité de se spécialiser dans beaucoup de domaines différents (bon, certes, droit de la santé, cela paraît peu probable (encore que : la fonction publique hospitalière par exemple paraît atteignable après Cachan), mais droit des affaires ??)

A vrai dire, nous avons un peu du mal à savoir comment les choses fonctionnent exactement à Cachan.)

Enfin, de toute façon, l'entrée à l'ENS ayant statistiquement plus de chances de ne pas avoir lieu que d'avoir lieu pour notre fille, nous tablons plus sur l'idée qu'elle fera une licence sans être à Cachan qu'en y étant...

Elle devra donc s'orienter intelligemment en L3 (ou en M1 en cas de L3 indifférenciée) après la prépa (si nous vous avons bien suivi)Iriez-vous sinon jusqu'à dire que même la prépa vaut moins qu'une L1 L2 en cas d'orientation future en droit des affaires ? Y a-t-il des cours de droit qui font défaut en prépa, ou qui y sont dispensés de manière moins approfondie du fait, par exemple qu'on passe aussi du temps à faire de l'éco ou autre ?

Pour ce qui est du droit de la santé, là encore si je vous suis bien, l'idée, c'est de se spécialiser en droit public en L3, puis de choisir un bon master en droit de la santé en M1 ou M2.

Il nous reste encore à savoir si le choix de l'option de prépa (droit commercial ou droit public) est déterminant pour l'orientation en L3. Je suppose qu'il vaut mieux faire le bon choix tout de suite, mais est-ce aussi bloquant qu'une "mauvaise" L3 et/ou M1 avant le M2 ?

Je vais essayer d'obtenir la réponse auprès des prépas, mais si vous avez un avis sur cette question, Yn ou bulle, je suis preneuse.

En tout cas, je retiens votre remarque sur les double-cursus, Yn, ainsi que vos avis respectifs sur les débouchés en droit des affaires Yn) et en droit de la santé(Bulle). Apparemment, d'après ce que vous dites tous les deux et d'après deux trois infos que j'ai glanées çà et là, le droit de la santé serait moins porteur que le droit des affaires...Autrement dit, soit il faut que j'embauche ma fille au final si je l'engage à viser le droit du travail, soit il vaut mieux pour elle qu'elle suive la voie droit des affaires...

Encore merci, grand merci

Si vous avez d'autres informations en votre possession ou d'autres remarques à faire sur toutes ces questions, c'est avec grand plaisir que nous les recevrons, car pour nous qui ne sommes pas du tout dans le droit et pour notre fille qui n'est qu'en terminale, tout avis et toute précision sur ces sujets nous sont précieux.

Par **Yn**, le **20/04/2013** à **12:17**

Un petit tour sur ce topic pourrait être intéressant pour une lycéenne :

<http://www.juristudiant.com/forum/article-lyceen-je-souhaite-m-inscrire-en-droit-t18922.html>

Par **chouette hulotte**, le **20/04/2013** à **14:43**

Merci !